

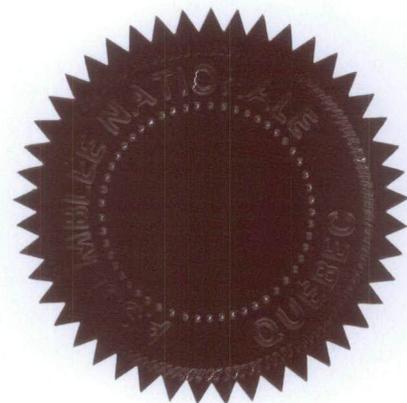
Québec, le 13 juin 2006

6711

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 451-20060615

Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3



OBJET : SONACC et Attractions Hippiques Québec inc.

Monsieur le Ministre,

Le projet de Convention de vente des actifs de la SONACC, daté du 15 mai 2006, prévoit que la lettre d'engagements de AHQ du 28 novembre 2005 fait partie intégrante de la Convention de vente des actifs du 15 mai 2006. La Convention de vente des actifs datée du 15 mai 2006 ne retranche donc rien à la lettre d'engagements du 28 novembre 2005 de AHQ.

Il faut rappeler que la formule proposée par AHQ pour déterminer le montant annuel des bourses prend en compte le montant des investissements de près de 100 M\$ qui seront effectués par AHQ.

D'ailleurs, les calculs effectués pour la période des 25 prochaines années démontrent sans équivoque la valeur de l'entente en ce qui a trait aux montants des bourses dont bénéficiera l'industrie des courses de chevaux.

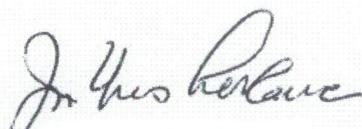
En conclusion, il n'y a aucun changement entre la lettre d'engagements du 28 novembre 2005 et la Convention de vente d'actifs du 15 mai 2006.

Nous vous rappelons que la lettre d'engagements de AHQ du 28 novembre 2005 a été revue par le personnel légal et financier de la SONACC, qu'elle a été approuvée par le Conseil d'administration de la Société et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation au gouvernement par le comité indépendant dont faisait partie M. Gilles Dubreuil, président du conseil d'administration de la SONACC.

Enfin, ce n'est que le 11 avril 2006 que le Comité indépendant a pris connaissance d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la SONACC du 10 avril 2006, où il était mentionné pour la première fois une nouvelle interprétation de la part de la SONACC de la méthode de calcul décrite à l'entente du 28 novembre 2005.

Nous demeurons disponibles pour répondre à toute autre question concernant ce dossier.

Le Comité indépendant par :


Jean-Yves Leblanc


Luc Chabot

M. Audet. 15/06/06 11h17.



